BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°85-Janvier 2022

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 SUR LES ALLOCATAIRES DES CAF

EN ÎLE DE FRANCE, EN 2020

Population francilienne couverte par les prestations des caisses d'allocations familiales d'Île-de-France

Moyenne régionale : 52,0 %

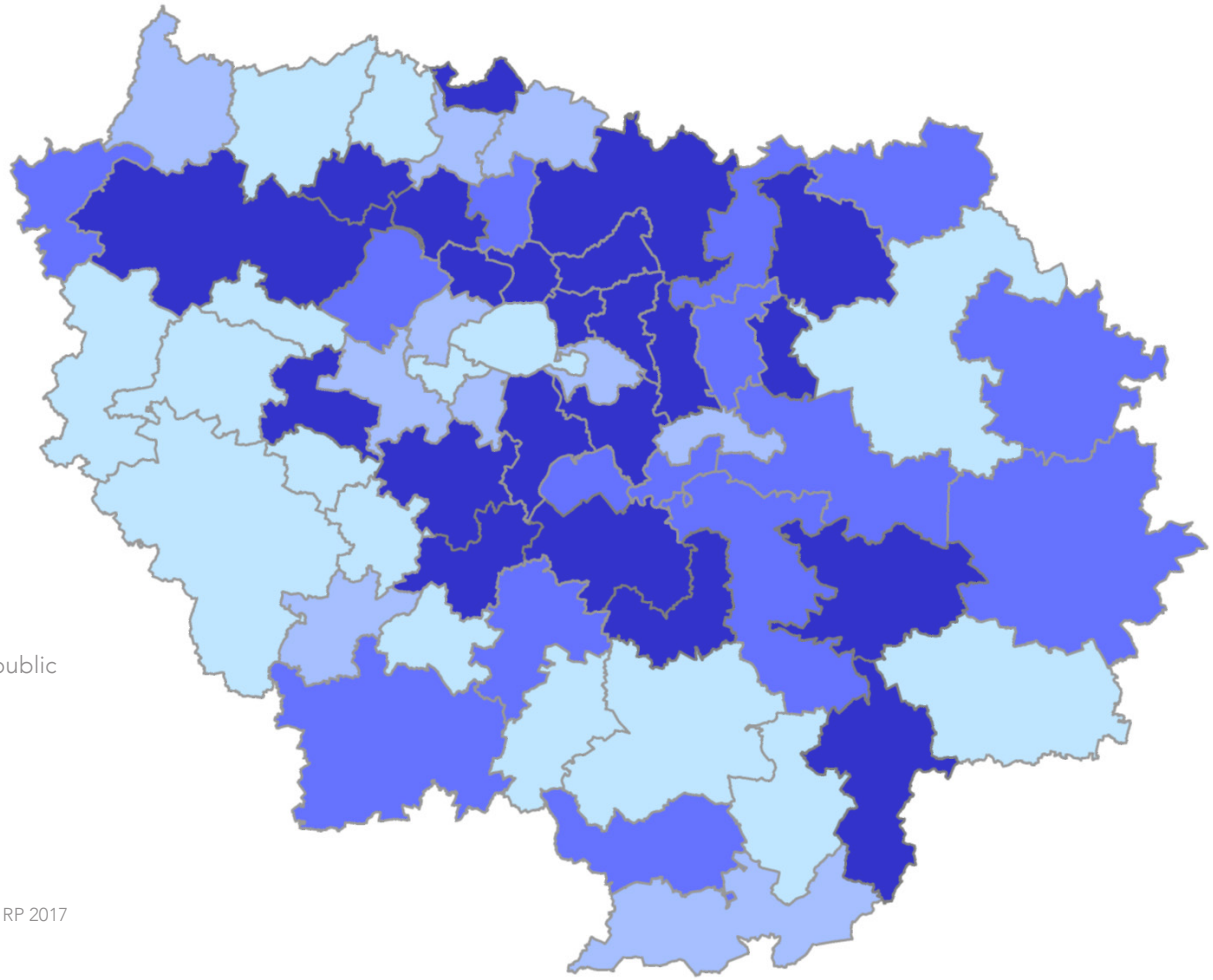

Part de la population francilienne couverte par l'Établissement public de coopération intercommunale (Epci), au 31 décembre 2020

- 53 % et plus
- De 48 % à moins de 53 %
- De 45 % à moins de 48 %
- Moins de 45 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 & Insee, RP 2017

CONTEXTE

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et en conséquence par deux confinements, le premier au printemps et le second à l'automne. Ces événements ont entraîné des répercussions au niveau économique et social, notamment sur les plus vulnérables.

Afin de sécuriser la situation financière et d'atténuer les conséquences de cette crise pour les allocataires les plus fragiles, la branche Famille a décidé de maintenir certains droits et de suspendre momentanément les contrôles, notamment ceux relatifs aux prestations d'insertion et de solidarité, dès le premier confinement entre mars et mai 2020. Ces mesures ont ciblé plus particulièrement les minima sociaux : le revenu de solidarité active, la prime d'activité et l'allocation adulte handicapé. De même, concernant l'attribution des aides au logement, des mesures d'abattement et de neutralisation des ressources en cas de changement de situation liée aux conséquences de la crise sanitaire, ont été mises en place.

L'intérêt de ce travail s'appuie sur l'observation de l'augmentation légèrement plus marquée du nombre d'allocataires franciliens, à partir du mois de juin 2020, en la comparant aux évolutions antérieures, et notamment de l'arrivée importante de nouveaux allocataires au second semestre de l'année 2020.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

La démarche méthodologique retenue tient compte de l'ensemble des allocataires percevant au moins une prestation sous ou sans conditions de ressources sur l'année 2020, versée par l'une des caf d'Île-de-France.

Toutefois, un focus sur les allocataires, relevant des prestations sous conditions de ressources, est réalisé. En effet, ces allocataires sont susceptibles d'être plus impactés par la crise sanitaire. Ce bulletin d'information est élaboré à partir du recueil de données définitives[2], à l'exception du nombre de naissance par mois, construit à partir de données semi-définitives[3].

Les données de cadrage et celles relatives aux prestations sont extraites des bases mensuelles avec une profondeur de quatre ans (à compter de janvier 2017).
Ce choix méthodologique permet d'observer les impacts des changements réglementaires, des variations saisonnières, durant les différentes périodes de la crise sanitaire au cours de l'année 2020.
L'approche mensuelle permet ainsi de simuler une situation contrefactuelle.
Celle-ci décrit les évolutions initialement attendues, si la crise de la Covid-19 n'était pas apparue, c'est-à-dire si l'évolution du nombre d'allocataires et des masses financières afférentes, s'étaient inscrites dans une certaine continuité telle qu'observée au cours de l'année précédente et au cours du premier trimestre 2020. Cette simulation permet ainsi d'identifier les écarts entre une situation théorique attendue et celle réellement observée.
La simulation est construite à partir de séries de données d'allocataires et de montants de droits, depuis mars 2017, consolidées à six mois. Une régression linéaire simple permet d'estimer les évolutions moyennes du nombre de bénéficiaires et du montant des droits aux différentes prestations, à partir de mars 2020.

Enfin, les données relatives au profil des nouveaux allocataires sont recueillies avec une profondeur de quatre ans permettant ainsi une comparaison entre la situation des nouveaux allocataires au 31 décembre 2020 et celle des nouveaux allocataires au 31 décembre des trois années antérieures. L'observation de l'évolution de certaines prestations sous conditions de ressources telles que le revenu de solidarité active, la prime d'activité et les allocations logement s'effectue aussi avec quatre années.

Une démarche de questionnements a initié ce travail :

- Comprendre les évolutions de la population allocataire consécutives de la crise sanitaire de la Covid-19.
  Les évolutions du nombre de bénéficiaires sont observées à l'aune des modifications et ajustements réglementaires[1] distinctement des effets de la crise, se traduisant tant par une croissance du nombre d'allocataires, notamment des nouveaux allocataires, que des masses financières versées.

- Comparer ces évolutions à celles des années antérieures : il convient de croiser ces constats de croissance avec les tendances observées au cours des années antérieures avec une profondeur à 4 ans, soit de janvier 2017 à janvier 2021.

- Identifier la dynamique de progression du nombre d'allocataires liée notamment à la dégradation du marché de l'emploi, l'une des conséquences de la crise sanitaire.

- Distinguer les caractéristiques inhérentes aux conséquences de la crise sanitaire.

[1] Des mesures sont prises par la branche Famille dans le cadre de la loi « Mesures d'urgences économiques et sociales »
[2] Ces données caf sont observées avec six mois de recul par rapport au mois de droit, soit au 31 décembre 2020.
[3] Ce qui permet de connaître les données les plus récentes (octobre 2021), pour pouvoir observer un potentiel impact de la période du confinement en 2020. Ces données sont observées avec deux mois de recul par rapport au mois de droit.

DÉFINITIONS :

Allocataire :
Personne responsable du dossier, bénéficiaire d'une ou plusieurs prestations.

Ancien allocataire :
Allocataire ayant une date d'affiliation de dossier antérieure à l'année 2020.

Nouvel allocataire :
Allocataire ayant une date d'affiliation à partir du 1er janvier 2020.

Personnes couvertes :
Somme du nombre d'allocataires, de leur conjoint, de leurs enfants et des autres personnes à charge éventuelles couverts par une ou plusieurs prestations.

Composition familiale :
Situation du foyer allocataire prise en compte pour le calcul des droits : couples avec enfant(s) à charge, foyer sans enfant (personne isolée ou couple), famille monoparentale.

Nombre d'enfants à charge (au sens de la législation familiale) **:**
Nombre d'enfants ouvrant droit à au moins une prestation du mois de naissance aux 25 ans.

Evènements familiaux :
Grossesse, naissance, séparation, mise en couple, décès et décohabitation, évènements apparus dans le courant de l'année 2020.

Revenus :
Revenus par unité de consommation, calculés à partir des derniers revenus connus.

Situation économique :

- Allocataires à bas revenu :
Les foyers allocataires avec des revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le seuil de référence, calculé par l'Insee, s'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts, de la population enquêtée lors de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (Erfs).

- Allocataires fragiles :
Les foyers allocataires avec des revenus inférieurs au seuil de bas revenus sans les aides de la caf.

- Autres allocataires :
Les foyers allocataires sans vulnérabilité économique identifiée.

- **Dépendance aux prestations :**
Part des prestations dans les revenus des allocataires.

Situation professionnelle :
Correspond au type d'activité de l'allocataire, responsable du dossier et du conjoint si présent, selon sept catégories retenues : salarié, employeur indépendant, chômage, étudiant, inactif, retraité et autre activité.

Type de prestations :

- Enfance :
Prime de naissance ou adoption, allocation de base (Ab), prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément libre choix d'activité (Clca+Colca), complément de libre choix du mode de garde (Cmg), allocations familiales (Af), complément familial (Cf), allocation de soutien familial (Asf) , allocation de rentrée scolaire (Ars), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), allocation journalière de présence parentale (Ajpp).

- Logement :
Allocation de logement familiale (Alf), allocation de logement sociale (Als), aide personnalisée au logement (Apl).

- Complément de revenus :
Revenu de solidarité active (Rsa), prime d'activité (Ppa), allocation aux adultes handicapés (Aah).

Ces prestations sont versées sans ou sous conditions de ressources.

I - DONNÉES DE CADRAGE RELATIVES AUX ÉVOLUTIONS OBSERVÉES ENTRE 2017 ET 2020

Trois approches complémentaires permettent d'évaluer ces évolutions : en premier lieu le nombre d'allocataires, en deuxième lieu leur répartition et leur évolution selon les territoires franciliens, et enfin l'évolution des masses financières engagées par les caf d'Île-de-France.

Évolution du nombre d'allocataires sur les 4 années et focus sur la période de crise : une progression continue

Depuis janvier 2017, la population allocataire a progressé en continu, excepté au cours des chutes saisonnières de fin d'année. En effet, la gestion des dossiers allocataires sur cette période intègre les nouvelles déclarations de ressources (cf. figure 1).

De plus, entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, l'évolution du nombre d'allocataires s'élève à +5,8 % suite à l'arrivée massive des nouveaux allocataires bénéficiaires de la prime d'activité. Ainsi, la progression sur la période étudiée rend l'estimation contrefactuelle du nombre d'allocataires sur l'espace-temps de la crise sanitaire complexe, au regard de la série de données antérieures perturbée par leur saisonnalité et par les changements réglementaires sur la période. Ainsi entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, le nombre d'allocataires des caf franciliennes connaît une évolution de +2,8 %, moindre que celle constatée fin 2019, mais plus significative que celle enregistrée entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.

Figure 1 - Nombre d'allocataires par mois depuis 2017

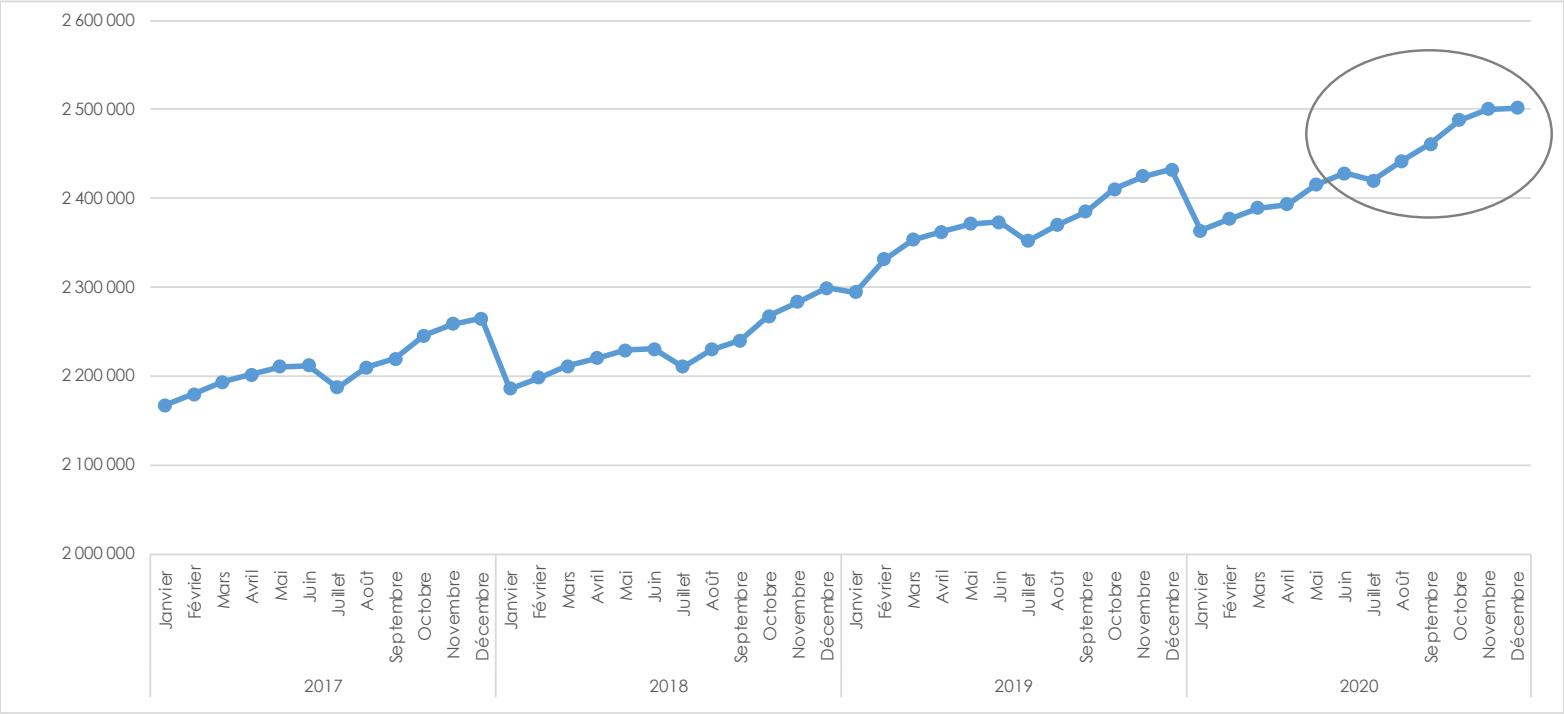

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de janvier 2017 à janvier 2021.
Lecture : En décembre 2020, 2 501 600 foyers allocataires franciliens perçoivent au moins une prestation versée par les caf.

La grande couronne : une évolution plus marquée de la population couverte par les caf

La cartographie des territoires franciliens quant à la couverture de la population, au titre d'au moins une prestation versée par la caf, fait apparaître une plus forte évolution sur certains territoires de la grande couronne. À titre d'exemple, la communauté de communes (cc) de l'Orée de la Brie, située dans les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, montre une évolution plus importante que celle de la région (+3,7 % contre +1,1 %).

De même, la cc de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (+2,9 %), située dans le Val-d'Oise, présente une évolution considérable, même si elle enregistrait au 31 décembre 2019 un taux de couverture moindre que celui de la région (cf. carte 1).

Les trois établissements publics de coopération intercommunale (Epci) , limitrophes entre eux et situés dans le département de la Seine-et-Marne, se caractérisent également par une évolution significative de la population couverte[4].

Cependant, force est de constater que les Epci connaissant une décroissance plus marquée de leur taux de couverture entre 2019 et 2020, se situent aussi majoritairement en grande couronne. Ces observations peuvent en partie s'expliquer par un flux de mobilité de certains allocataires au profil familial vers des territoires moins urbanisés[5] - (cf. carte 2).

[4] (Cc Plaines et Monts de France, du Pays de Meaux et de Marne et Gondoire)
[5] L. Guibard, « Déménager en Île-de-France : les ménages aux revenus modestes s'éloignent davantage de Paris », Les Franciliens - Territoires et modes de vie, L'Institut Paris Région - Ctrad, 2021

Carte 1 – Population couverte au 31 décembre 2019

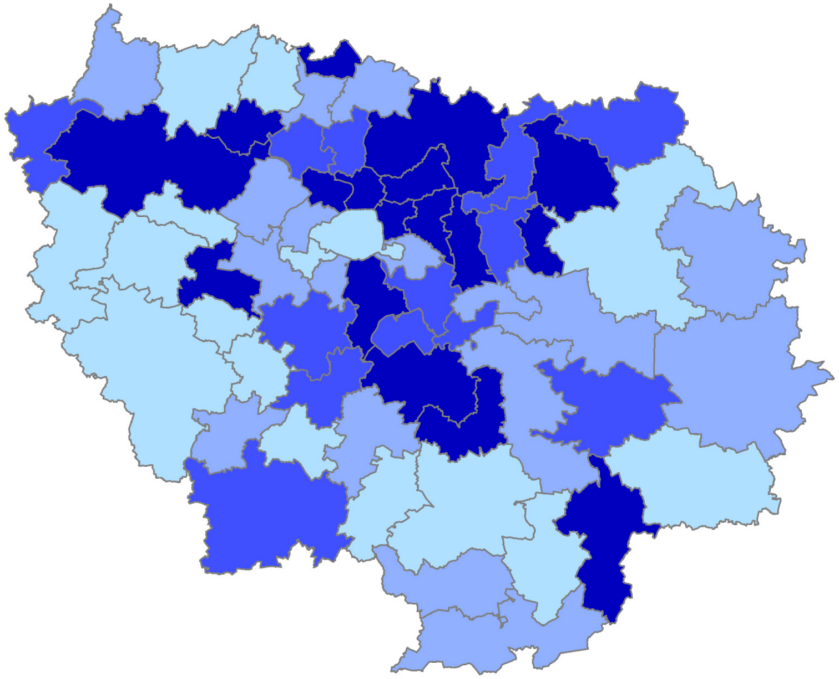

Moyenne régionale : 51,8 %

Part de la population francilienne couverte par Epci.

- De 55 % et plus
- De 50 % à moins de 55 %
- De 45 % à moins de 50 %
- Moins de 45 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 & Insee, RP 2017.

Carte 2 – Évolution de la couverture de la population francilienne entre décembre 2019 et décembre 2020

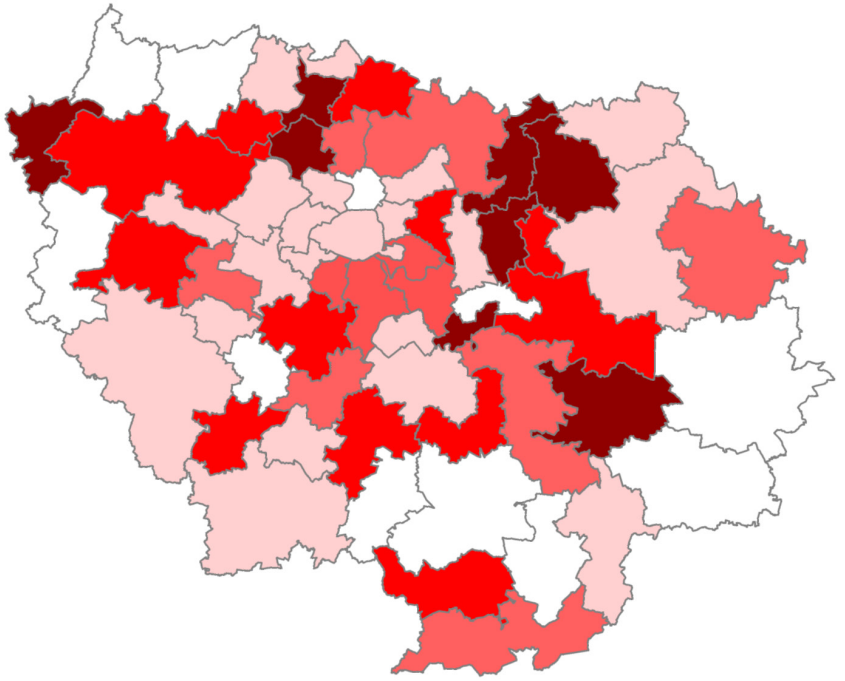

Moyenne régionale : 1,1 %

Taux d'évolution du nombre de personnes couvertes par Epci.

- De 2 % et plus
- De 1,5 % à moins de 2 %
- De 1 % à moins de 1,5 %
- De 0 % à moins de 1 %
- Moins de 0 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 & 2020.

Masses financières versées en 2020, au titre des prestations, une évolution plus significative que celle du nombre d'allocataires

La concordance entre l'évolution des masses financières et celle du nombre d'allocataires est indéniable. Elle relève notamment du maintien des mesures d'ouverture de droit et de la suspension des contrôles, arrêtés dès le premier confinement, par la branche Famille – (cf. figure 2).

Cependant, les masses financières engagées au titre des prestations ont augmenté de +4,4 % entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, soit une évolution plus significative que celle du nombre d'allocataires (+2,8 %).

Figure 2 – Évolution des masses financières et du nombre d'allocataires entre janvier 2017 et janvier 2021

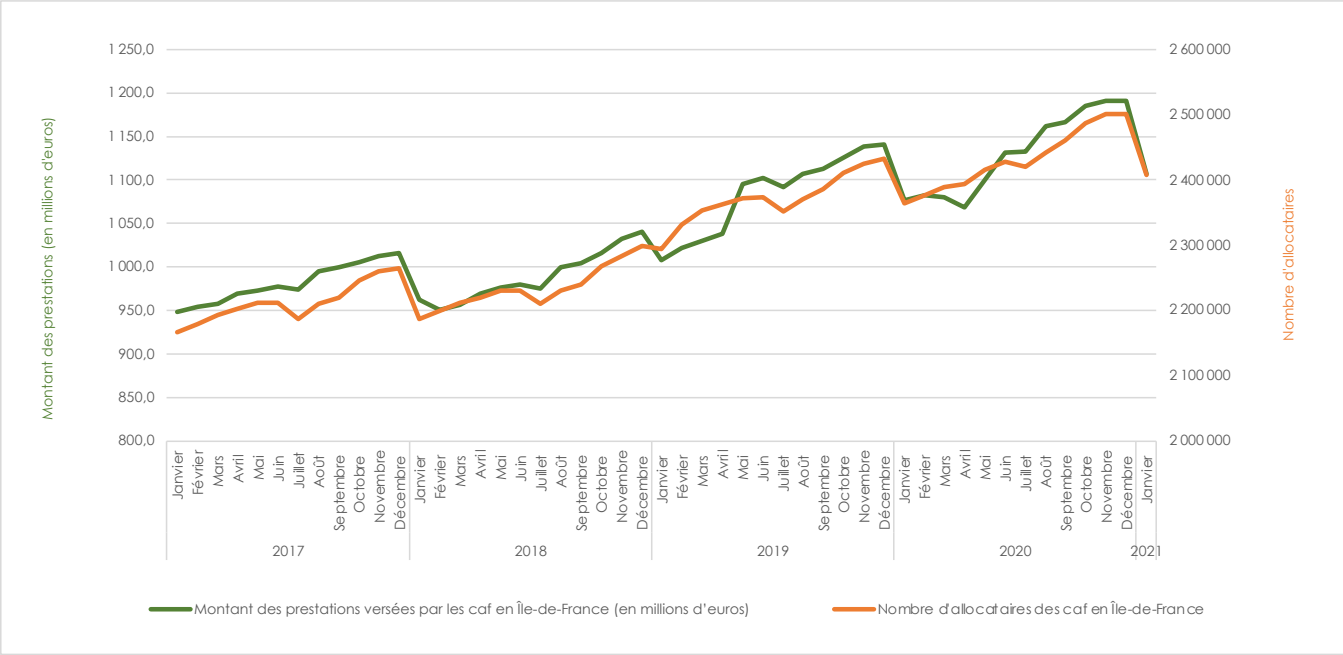

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de janvier 2017 à janvier 2021.
Lecture : En décembre 2020, 2 501 600 foyers allocataires franciliens perçoivent au moins une prestation versée par les caf.

II - CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX ALLOCATAIRES FRANCILIENS

L'augmentation du nombre de nouveaux allocataires au second semestre de l'année 2020 est indéniable et apparaît comme une conséquence de la crise sanitaire. Ce phénomène, lié aux impacts économiques de la crise sur le marché de l'emploi, et ce dès la fin du premier confinement, a été accentué par l'arrêt progressif à l'automne, des mesures prises au printemps 2020 par la branche Famille. Ces nouveaux allocataires, sont en effet plus nombreux qu'en 2017 et qu'en 2018[6], et leur profil apparaît différent.

Hausse du nombre de nouveaux allocataires à partir du mois de juillet 2020

L'observation des évolutions annuelles du nombre de nouveaux allocataires fin 2017 et fin 2018 montre une progression quasi-identique, respectivement de +269 715 et +273 659 par an. Celle observée fin 2019 est plus marquée, eu égard à la réforme relative à la prime d'activité[7], soit 341 635 nouveaux allocataires en plus, à la fin de l'année 2019 (cf. figure 3).

Par ailleurs, en 2020, l'augmentation observée au cours du premier semestre est proche de celles des années 2017 et 2018. Cependant dès juillet 2020, la hausse du nombre de nouveaux allocataires modifie cette continuité. Ainsi, au cours de l'année 2020, un total de 305 503 nouveaux foyers intègre la population des allocataires franciliens. Même si cette augmentation reste inférieure de -10,6 % à celle de la fin 2019, elle représente +11,6 % par rapport à l'évolution constatée fin 2018.

Figure 3 – Évolution annuelle du nombre de nouveaux allocataires sur 4 ans[8]

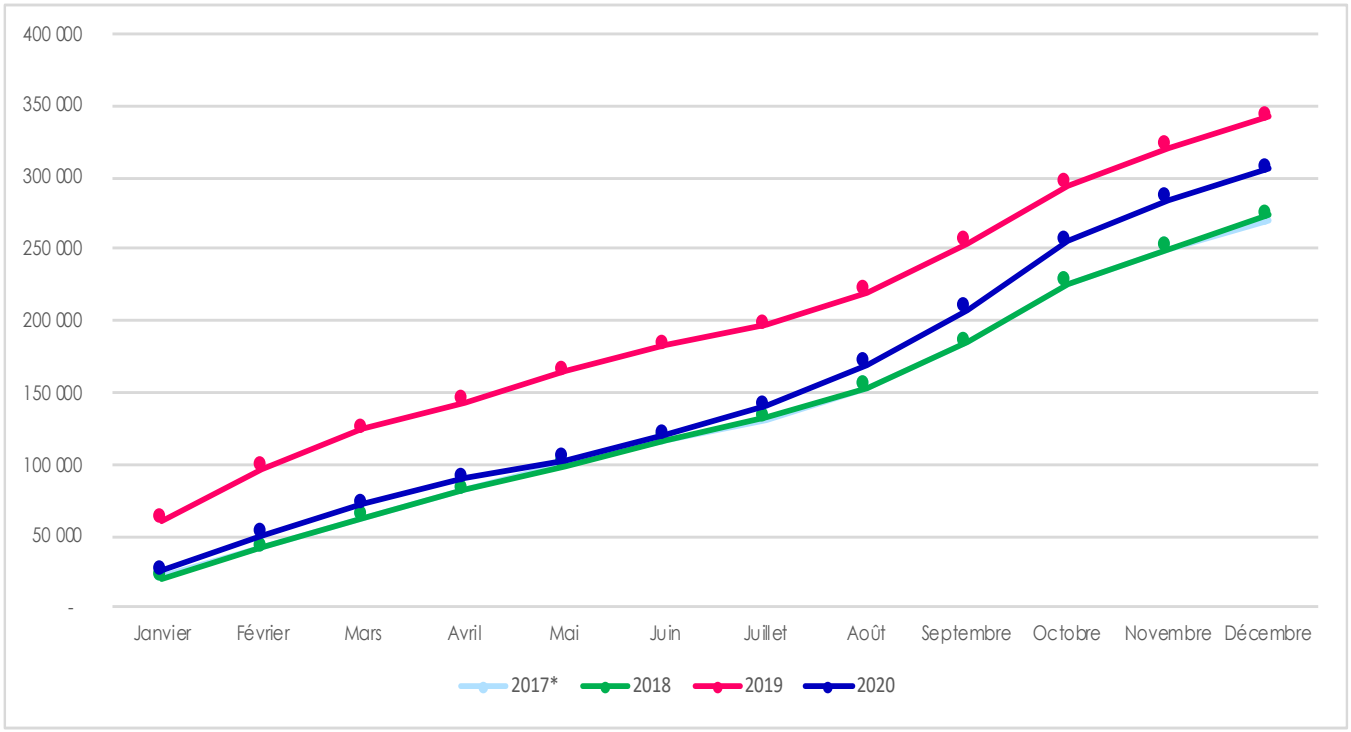

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de janvier 2017 à décembre 2020.
Lecture : Entre janvier 2020 et décembre 2020, 305 503 allocataires ont connu la première affiliation de leur dossier caf.
*Les courbes des années 2017 et 2018 sont très proches, ce qui rend celle de 2017 peu visible.

[6] L'année 2019 est marquée par une arrivée exceptionnelle de nouveaux allocataires (une évolution du nombre de nouveaux allocataires entre décembre 2018 et décembre 2019 de +24,8 %), perturbant ainsi fortement la série des données antérieures.
[7] La forte évolution des effectifs de la prime d'activité en 2019 s'explique en partie par une revalorisation exceptionnelle au 1er janvier 2019 de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle (M. Antol, « Les prestations légales en Île-de-France sur l'année 2019 » *Bulletin d'information n° 77*, décembre 2020).
[8] Évolution cumulée mois par mois.

Accroissement continu du nombre de nouveaux allocataires sans enfant à charge

L'évolution positive du nombre d'allocataires sans enfant à charge : personnes isolées ou en couple, se poursuit en 2020.

Cependant, cette croissance reste moins prononcée que celle constatée, entre 2018 et 2019, progression due en grande partie à la réforme de la prime d'activité évoquée *supra*.

Ainsi, la part des personnes vivant seules n'a augmenté que de +0,8 point entre 2019 et 2020 (cf. figure 4).

Cependant, la baisse importante du nombre d'allocataires avec enfant(s) à charge, constatée au cours des années antérieures (à titre d'exemple entre décembre 2018 et décembre 2019, une décroissance de -4,7 points a été observée), s'atténue fortement en 2020.En effet, cette inflexion annuelle n'est que de -0,8 point à fin 2020.

De même, parmi les foyers avec enfant(s) à charge, la baisse très marquée du nombre d'enfants par foyer allocataire constatée entre 2018 et 2019 (-3,5 points) est plus modérée entre 2019 et 2020 (-0,8 point).

En conclusion, entre décembre 2017 et décembre 2020, la part des enfants à charge rapportée au nombre de personnes couvertes parmi les nouveaux allocataires a diminué de 5 points.

Figure 4 – Évolution des nouveaux allocataires entre 2017 et 2020 selon leur composition familiale (en %)

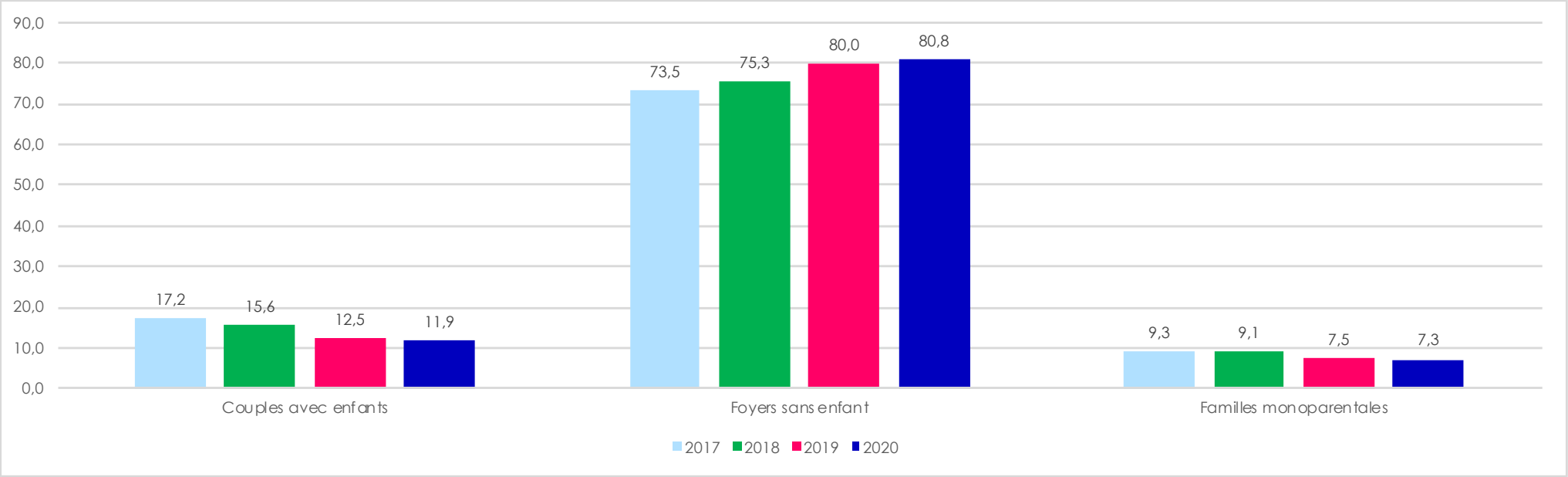

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, 11,9 % des foyers nouveaux allocataires franciliens forment les couples avec enfants.

Augmentation du nombre de nouveaux allocataires âgés de moins de 30 ans

La prégnance des nouveaux allocataires de moins de 30 ans est incontestable, avec une croissance marquée de +3,2 points entre décembre 2019 et décembre 2020, *a contrario* la situation observée entre 2018 et 2019 mettait en évidence une baisse du nombre de ce profil d'allocataire (cf. figure 5). Diverses réflexions issues des impacts socio-économiques inhérents aux conséquences de la crise sanitaire alimentent cette observation que ce soit la précarité d'un premier emploi pour ces tranches d'âge ou encore l'accès à des emplois saisonniers rendu difficile du fait de la crise sanitaire.

Figure 5 – Évolution du nombre de nouveaux allocataires entre 2017 et 2020 en fonction des tranches d'âge (en %)

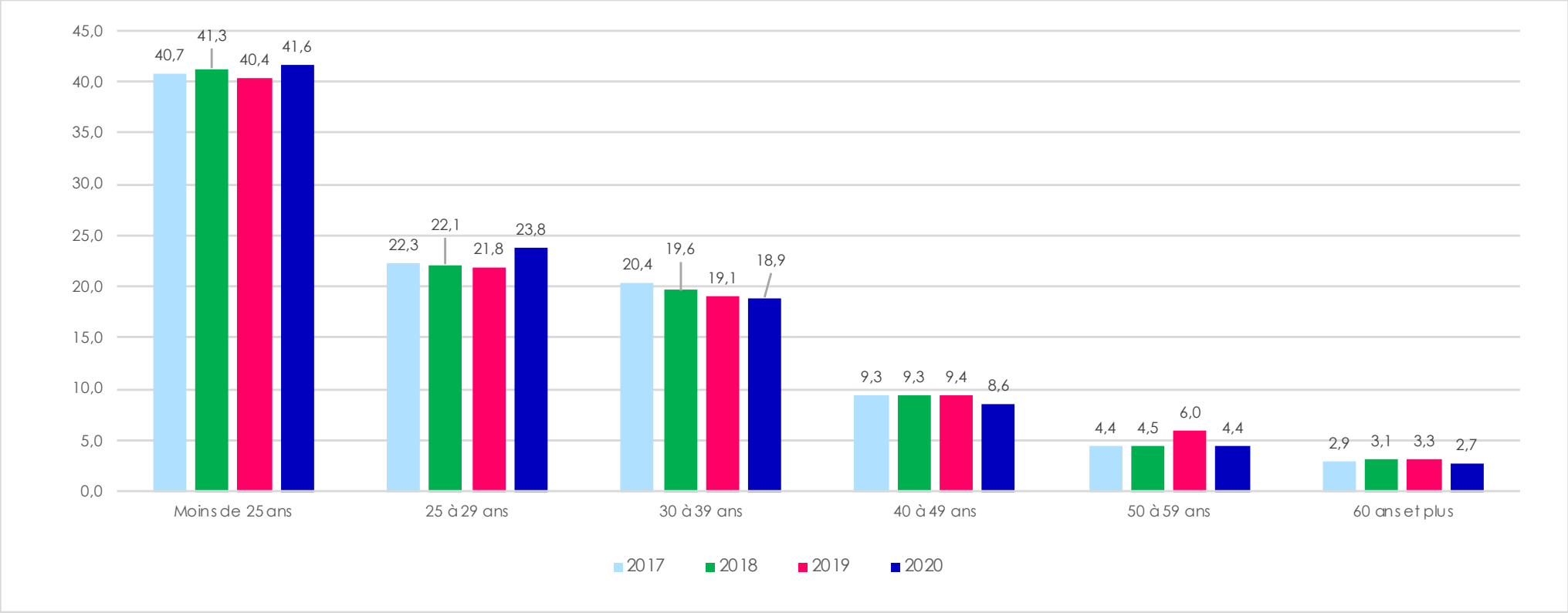

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, 41,6 % des nouveaux allocataires franciliens ont moins de 25 ans.

Décroissance du nombre de salariés parmi les nouveaux allocataires

Entre décembre 2019 et décembre 2020, la part des nouveaux allocataires salariés a diminué de -7,3 points alors que cette part avait évolué de +9 points entre 2018 et 2019 (cf. figure 6). Cette croissance était notamment due à la réforme de la prime d'activité, qui a permis à un nombre important de salariés d'ouvrir droit à ce dispositif. En revanche, entre 2017 et 2018, une amorce de la baisse de nouveaux allocataires salariés avait été enregistrée à hauteur de -0,6 point. Ces observations renforcent l'idée d'une vulnérabilité accrue par la crise sanitaire pour les allocataires salariés les plus précaires. En effet, une partie d'entre eux, au regard de la perte de leur emploi, n'ouvre plus droit à la prime d'activité, ou d'autres ne pouvant plus accéder à un emploi, même faiblement rémunéré, ne peuvent pas ouvrir de droit à ce dispositif. D'autres données, relatives aux catégories socio-professionnelles telles que le taux d'allocataires indépendants évoluant de +1 point, ou celui des chômeurs de +0,7 point, confortent la vulnérabilité accrue des allocataires franciliens.

Figure 6 - Évolution du nombre de nouveaux foyers allocataires selon leur situation socio-professionnelle entre 2017 et 2020 (en %)[9]

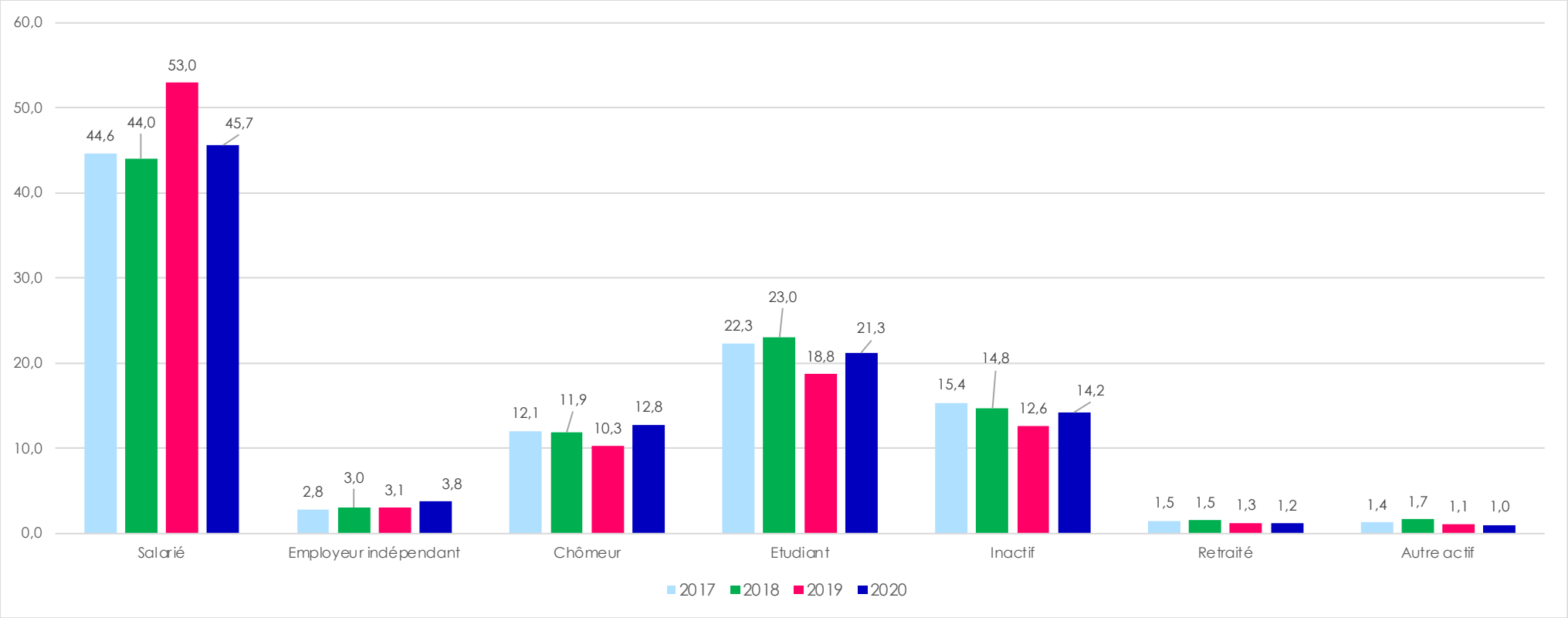

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, 45,7 % des nouveaux allocataires franciliens et leurs conjoints sont des salariés.

[9] Les situations professionnelles du responsable du dossier et du conjoint (si présent) sont prises en compte.

Forte augmentation du nombre d'allocataires pauvres

Entre décembre 2019 et décembre 2020, la part de foyers allocataires à bas revenus a augmenté de +6,5 points, *a contrario* la part de ceux ne présentant pas de vulnérabilité économique décroît de -6 points (cf. figure 7). Ce processus d'évolution du nombre d'allocataires pauvres s'oppose aux observations enregistrées entre 2017/2018 et 2018/2019 qui mettaient en exergue une baisse du nombre d'allocataires à bas revenus respectivement de -4 et -5,5 points. Cependant, un sous-ensemble d'allocataires fragiles résistait à ces inflexions au cours de ces périodes : ces derniers restaient donc très sensibles à toute crise socio-économique.

Les données relatives aux revenus des nouveaux allocataires confirment ces constats. En effet, le taux de foyers allocataires avec des revenus inférieurs à 1 000 euros par mois et par unité de consommation a nettement augmenté : +9,3 points entre décembre 2019 et décembre 2020. En revanche, le taux de nouveaux allocataires, ayant des revenus entre 1 000 et 2 000 euros, a fortement diminué au cours de la même période (-10,2 points).

Figure 7 - Évolution du nombre de nouveaux foyers allocataires selon leur situation socio-économique entre 2017 et 2020 (en %)

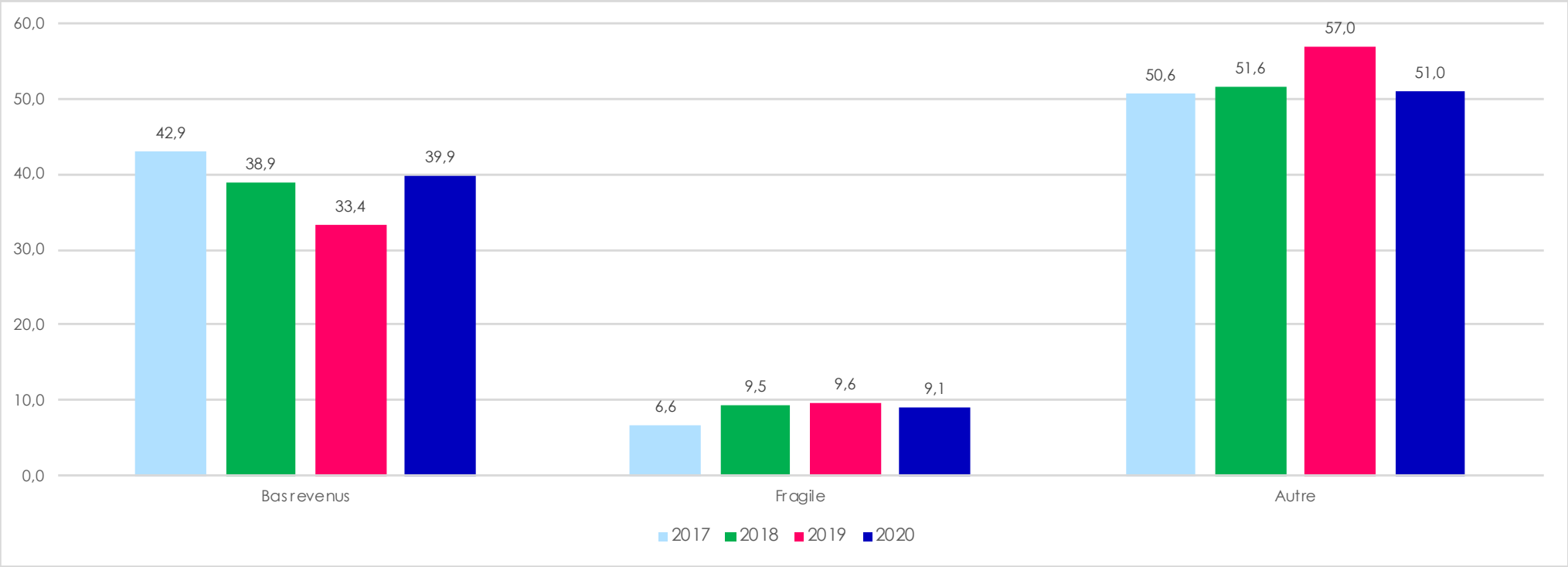

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, la situation économique de 9,1 % des nouveaux allocataires franciliens est fragile.

Hausse du nombre d'allocataires dépendant des prestations

Le taux d'allocataires dépendant des prestations entre 75 % et 99 % est nettement plus élevé en 2020 que celui des années précédentes (+14,9 points entre décembre 2017 et décembre 2020) (cf. figure 8). *A contrario*, la part des nouveaux allocataires dépendant des prestations à moins de 50 % décroit en 2020, comparativement à celles des années 2018 et 2019. Par ailleurs, le taux de nouveaux foyers allocataires dépendant entièrement des prestations versées par les caf franciliennes, diminue progressivement sur la période étudiée. Les données sur les caractéristiques des nouveaux allocataires mettent en exergue un profil plus jeune : les moins de 30 ans, isolés et percevant essentiellement des prestations sous condition de ressources relevant de l'insertion, de la solidarité ou de l'aide au logement.

Figure 8 - Évolution du nombre de nouveaux foyers allocataires selon leur niveau de dépendance aux prestations entre 2017 et 2020 (en %)

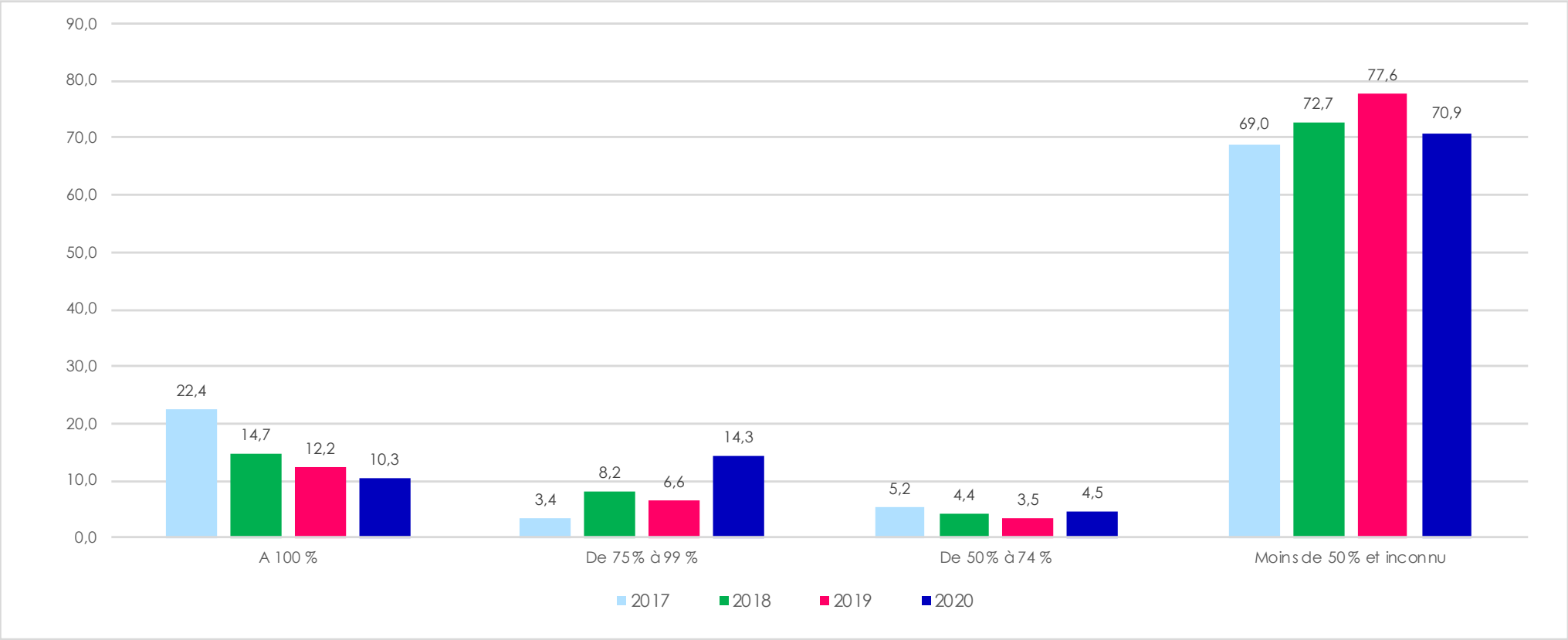

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, 10,3 % des nouveaux allocataires franciliens sont dépendants des prestations à 100 %.

Augmentation du nombre de nouveaux allocataires bénéficiant de l'allocation de logement sociale

Entre décembre 2019 et décembre 2020, la part des allocataires entrant, au titre de l'allocation de logement sociale (Als) a augmenté d'environ 2 points (cf. figure 9), soit la croissance la plus importante depuis 4 ans. Le droit à l'Als est ouvert aux allocataires sans enfant à charge dont le logement n'est pas conventionné, ce qui conforte le constat *supra* relatif au profil des nouveaux allocataires franciliens. En revanche, les parts des allocataires percevant l'aide personnalisée au logement (Apl) et l'allocation de logement familiale (Alf) restent stables.

De plus, les données concernant le type de logement occupé par de nouveaux allocataires confirment également ces résultats. En effet, la part des allocataires résidant dans le parc privé augmente de +1,6 point entre décembre 2019 et décembre 2020, alors que leur part était stable sur les périodes antérieures.

Figure 9 - Les nouveaux allocataires d'allocation logement social rapportés à l'ensemble des allocataires de l'Als (en %)

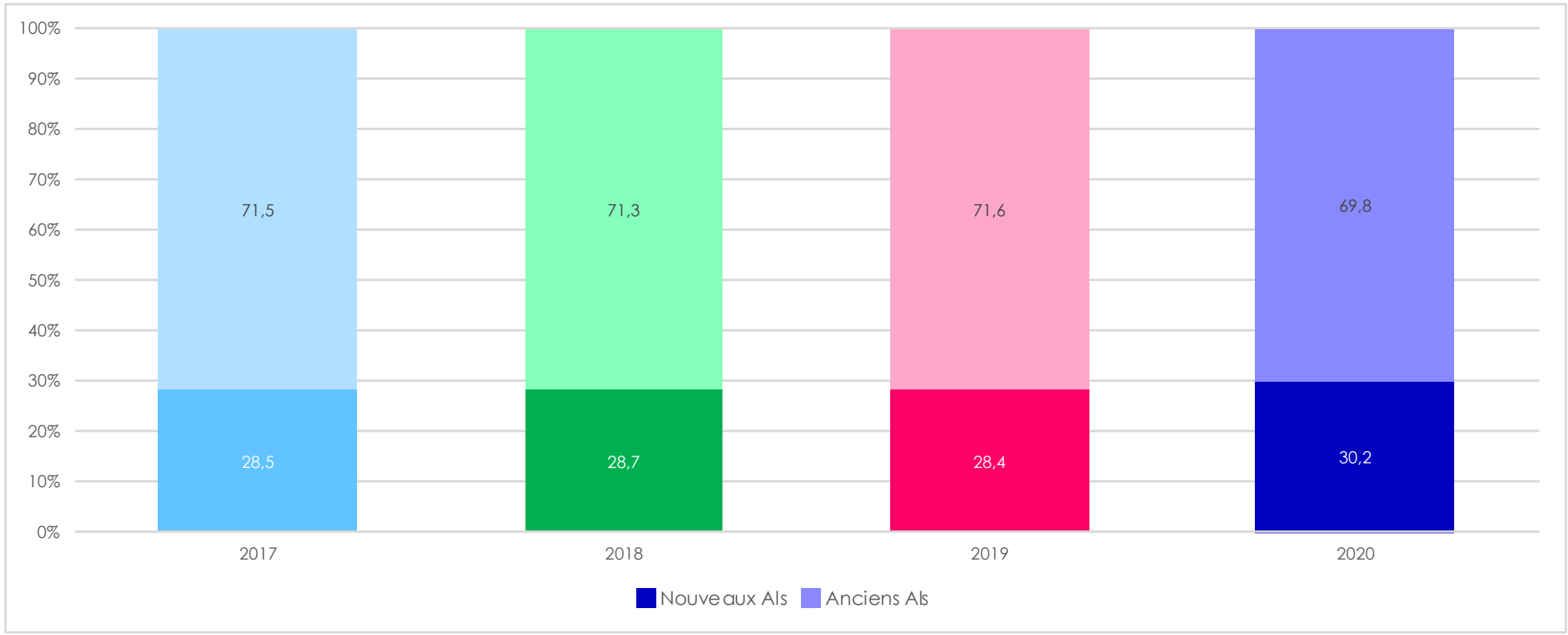

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, 30,2 % des allocataires franciliens était des nouveaux allocataires d'allocation de logement sociale.

Forte hausse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa)

L'évolution en glissement annuel, de + 11,1 % entre décembre 2019 et décembre 2020 du nombre de foyers allocataires franciliens bénéficiaires du Rsa, est la plus importante depuis quatre ans (cf. figure 10). Toutefois, cette tendance est à nuancer en *infra* d'une année au regard d'une évolution plus significative au cours des deuxième et troisième trimestres, soit respectivement +4,4 % et +3,9 %, puis un ralentissement au cours du dernier trimestre 2020 (+0,6 %).

Ce constat correspond d'une part, à l'arrêt progressif des mesures prises par la branche Famille dès septembre 2020 et d'autre part, à l'amélioration du marché de l'emploi en fin d'année[10].

L'augmentation constatée concerne majoritairement le nombre de foyers ne bénéficiant pas de majoration de leur allocation. Ainsi, leur nombre augmente de +11,7 % entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, contre seulement +5,4 % pour les bénéficiaires du Rsa majoré.

Figure 10 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa et son évolution en glissement annuel (en %)

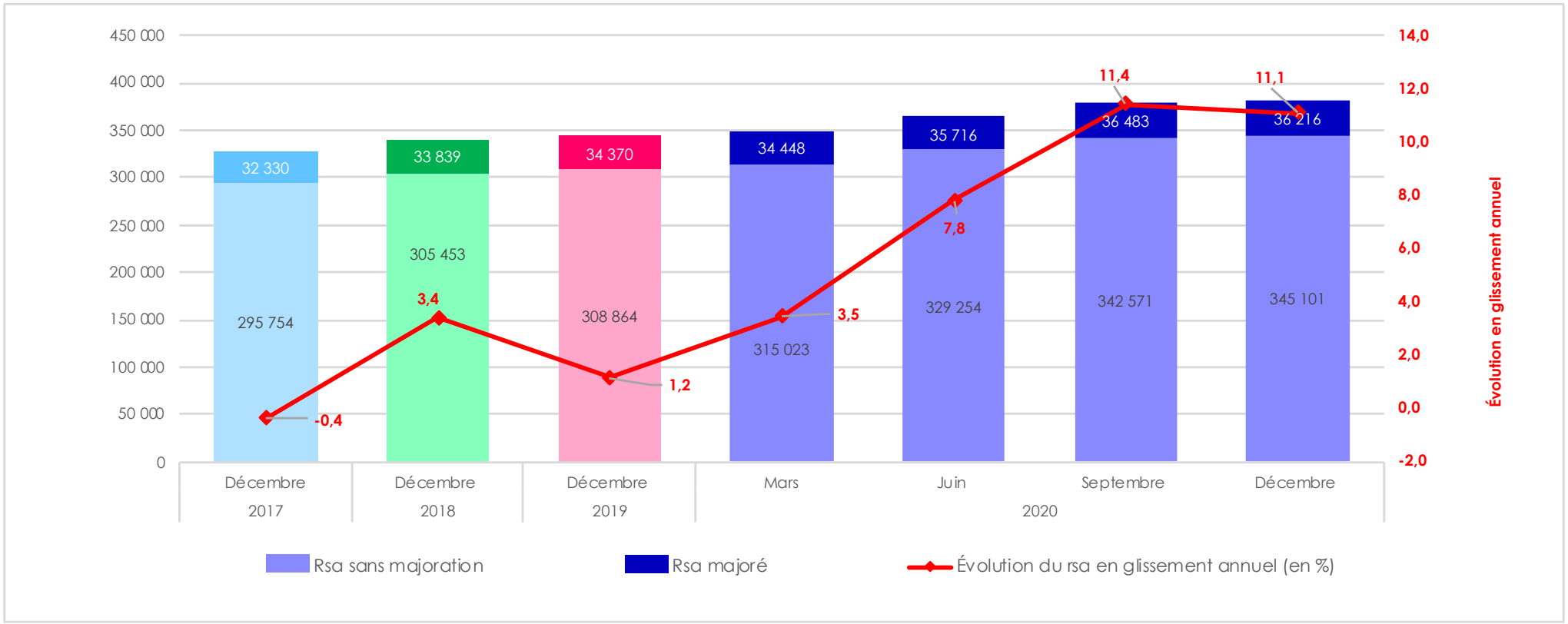

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En décembre 2020, 36 216 des allocataires franciliens sont bénéficiaires du Rsa majoré.

[10] L'assouplissement des mesures de restrictions sanitaires à partir du juin 2020 a eu pour effet une amélioration du marché du travail, « sans pour autant compenser les pertes du premier semestre ».
Toutefois, à la fin de l'année, avec le deuxième confinement, l'emploi salarié a connu une nouvelle décroissance, mais plus faible que lors du premier confinement de l'année. *(Insee, Note de conjoncture – mars 2021)*

Figure 11 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa et son évolution en glissement annuel (en %)

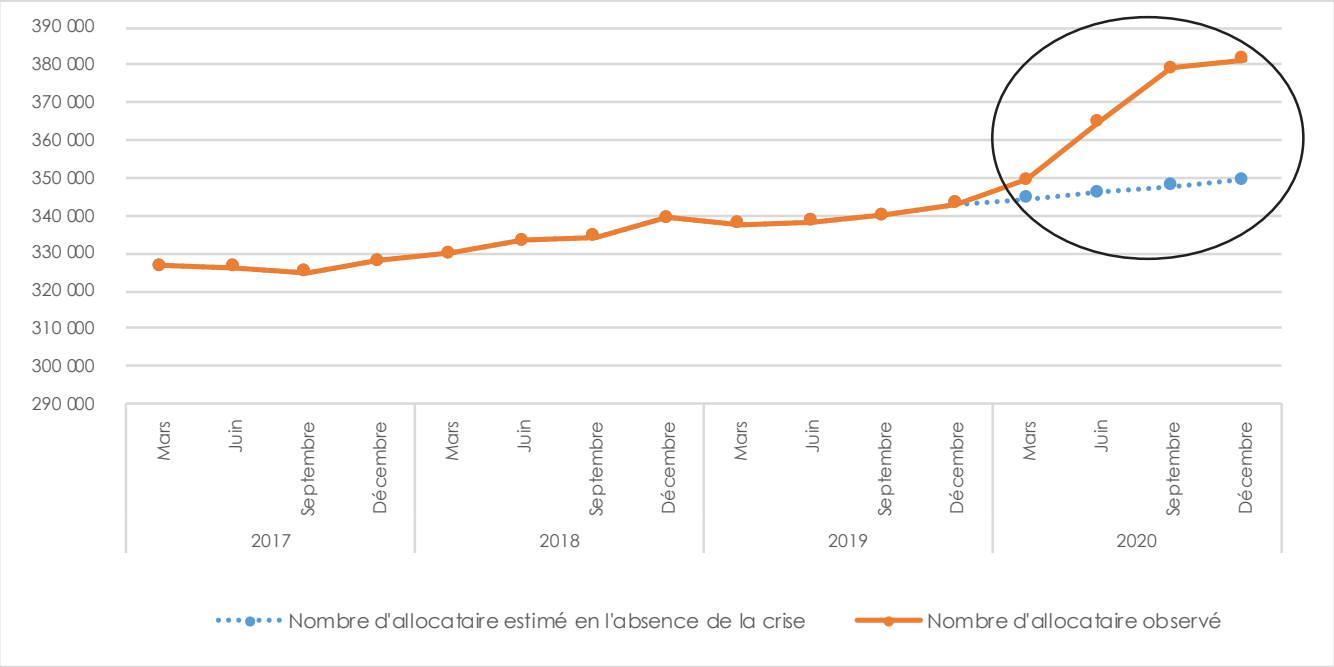

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France de mars 2017 à décembre 2020.
Lecture : En décembre 2020, selon la situation contrefactuelle, environ 349 500 allocataires franciliens auraient bénéficié du Rsa et selon la situation observée, ils étaient 381 300.

La situation contrefactuelle met en évidence une certaine continuité quant à l'évolution des effectifs des allocataires du Rsa, à hauteur d'environ +0,5 % par trimestre (cf. figure 11).

Or, la situation réellement observée au cours de l'année 2020, comme présentée *supra*, est marquée par une nette augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa dès la fin de premier trimestre, avant de retrouver une évolution quasi-identique à celle de l'estimation contrefactuelle, soit +0,6 % au cours du dernier trimestre 2020[11].

[11] M. Antol, « Les allocataires du revenu de solidarité active et impact de la crise sanitaire », *Bulletin d'information n°82*, octobre 2021

Figure 12 - Nombre d'entrants et de sortants du dispositif Rsa par trimestre

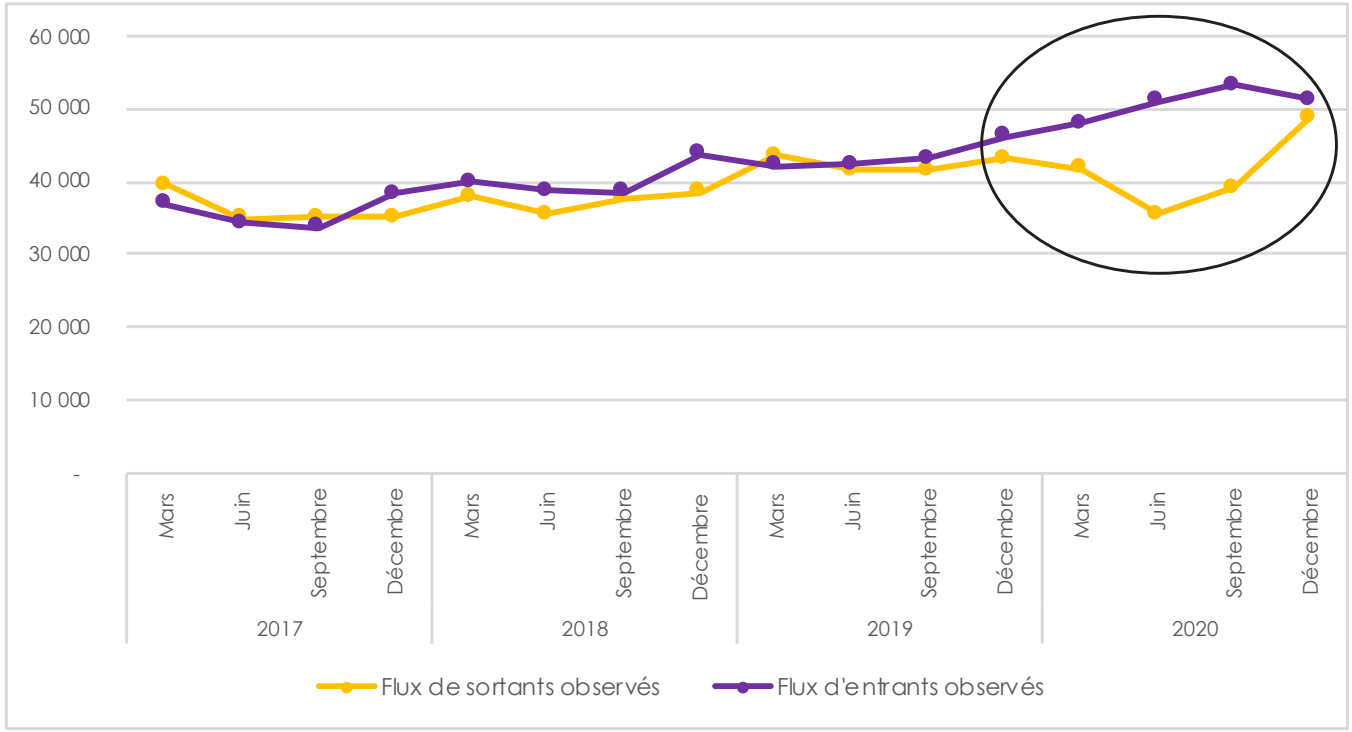

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France de mars 2017 à décembre 2020.
Lecture : Entre septembre 2020 et décembre 2020, environ 51 100 allocataires franciliens sont entrés dans le dispositif Rsa.

L'écart entre les flux d'allocataires, entrant et sortant dans le dispositif Rsa, se caractérise par un effet de ciseau au cours du premier semestre 2020, entre l'augmentation du nombre d'entrées et la baisse du nombre de sorties, due notamment aux mesures citées préalablement[12](cf. figure 12).

Après l'arrêt progressif de ces mesures, le second semestre de l'année 2020 connaît une forte augmentation du nombre de sorties du dispositif, accompagnées d'une diminution du nombre d'entrées notamment au cours du dernier trimestre, suite à la reprise du marché de l'emploi.

De plus, force est de constater, au cours de cette fin d'année, une croissance significative du nombre de sorties du Rsa vers le dispositif de la prime d'activité. Ainsi, le nombre de sortants du Rsa, ouvrant droit à la prime d'activité, a augmenté de +38,7 % entre septembre et décembre 2020, soit des effectifs proches de ceux existant avant la crise, à savoir 17 860 sortants du Rsa vers la prime d'activité[13].

[12]M. Antol, *Bulletin d'information n°82, .id.*
[13]M. Antol, *Bulletin d'information n°82, .ibid.*

Le flux entrant dans le dispositif Rsa, au cours du premier semestre 2020, se caractérise par une augmentation progressive du nombre de retours d'allocataires ayant des droits au Rsa suspendus auparavant (cf. figure 13). De même, l'ensemble des bénéficiaires entrant dans le dispositif Rsa et bénéficiant auparavant de la prime d'activité augmente progressivement au cours du premier semestre 2020.

Quant aux entrées au cours du second semestre, celles-ci se caractérisent par une augmentation du nombre de nouveaux entrants avec une évolution de +17 % entre le premier et le second semestre de l'année 2020. Le nombre de ces nouveaux allocataires, stable au premier semestre, s'établit à 35 100 à la fin de l'année, soit l'effectif le plus élevé depuis quatre ans.
En revanche, le nombre de bénéficiaires, entrant dans le dispositif Rsa et bénéficiant préalablement de la prime d'activité, décroît nettement au cours du second semestre 2020. De même, le nombre de retours dans le dispositif, d'allocataires ayant des droits au Rsa suspendus auparavant, diminue par rapport au premier semestre de l'année.

Figure 13 -Nombre d'entrants dans le dispositif Rsa selon leur situation au trimestre précédent (en milliers)

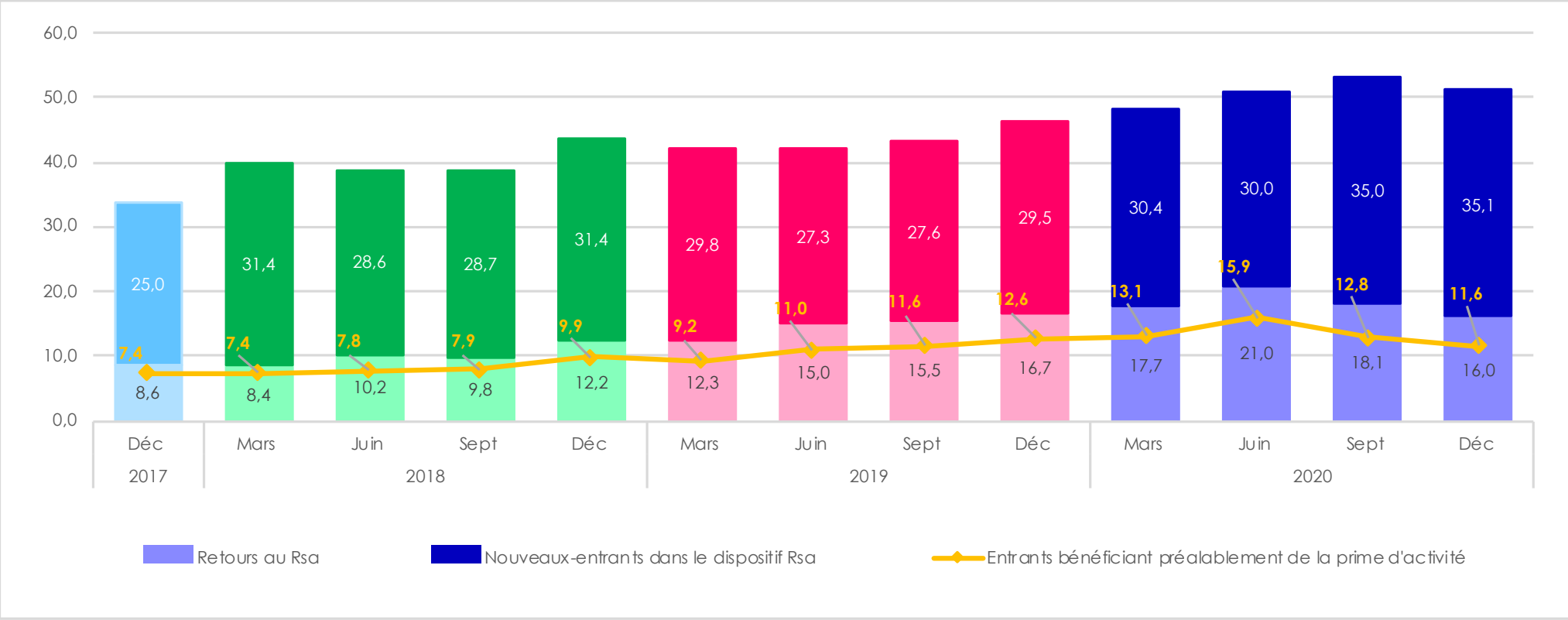

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : Le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif Rsa, entre septembre 2020 et décembre 2020 s'établit à 35 100 en Île-de-France.

Impacts sur les allocataire de la prime d'activité : une augmentation des effectifs au premier semestre, puis une décroissance au second

Le nombre de foyers, bénéficiant de la prime d'activité, après une forte évolution début 2019, a connu une augmentation plus modérée de +3,2 % au cours du premier semestre 2020 (cf. figure 14). La croissance continue du nombre d'allocataires de la prime d'activité, au premier semestre 2020, s'explique en partie par le recours des employeurs au dispositif exceptionnel du chômage partiel lors du premier confinement[15].
En revanche, le second semestre est marqué par une légère décroissance du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité (-0,9 %). Alors que la baisse importante de ces effectifs apparaît au troisième trimestre, -3,2 %, conséquence du premier confinement et de l'état dégradé du marché du travail. *A contrario*, le dernier trimestre de l'année connaît une hausse de +2,4 % du nombre d'allocataires de la prestation étudiée, suite à l'amélioration du marché de l'emploi dès l'automne 2020, telle qu'évoquée *supra*[16] .

Figure 14 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires de la prime d'activité (en milliers) et son évolution en glissement annuel

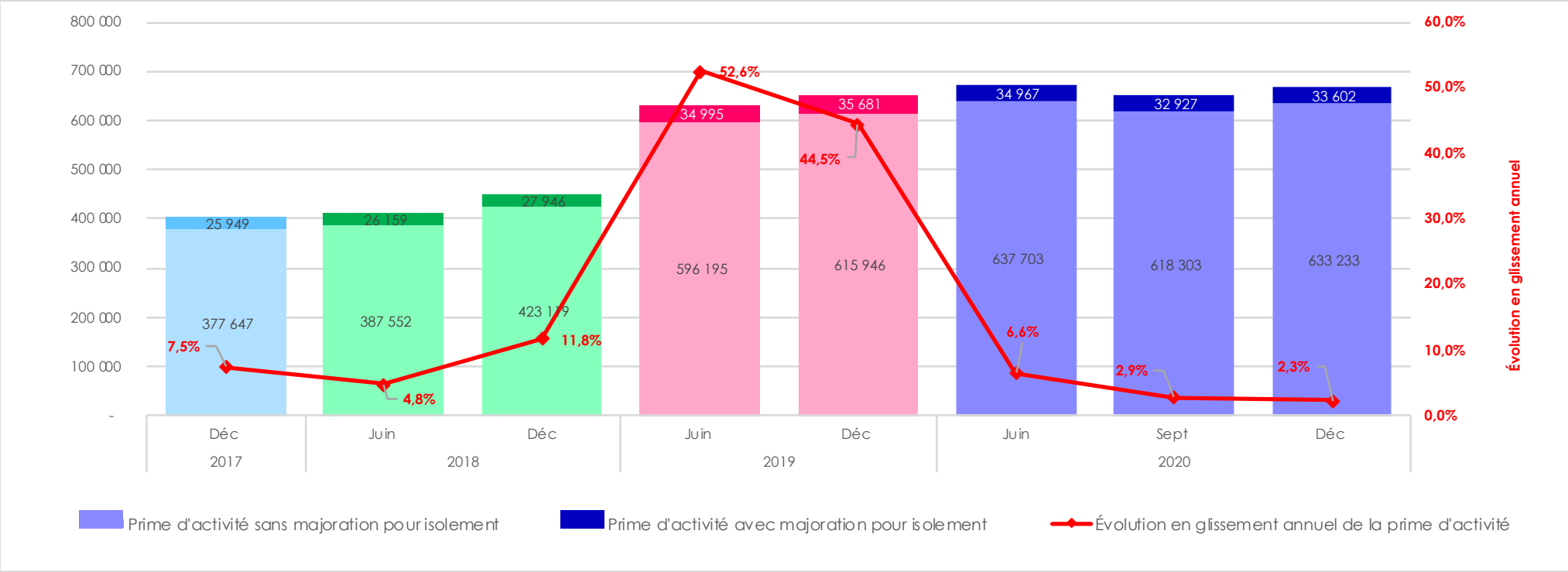

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : L'évolution en glissement annuel du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité entre décembre 2019 et décembre 2020 s'établit à +2,3 %.

Le flux entrant des bénéficiaires de la prime d'activité, au cours du second semestre 2020, se caractérise par une décroissance entre le 30 juin et le 30 septembre, suivi d'une augmentation en fin d'année, avec notamment un net accroissement des entrées dans ce dispositif. En revanche, le nombre de bénéficiaires, sortant de la prime d'activité vers le dispositif Rsa, décroît au cours du dernier trimestre 2020, confortant ainsi le constat relatif à l'amélioration de la situation de l'emploi en fin d'année.

[15]Le dispositif du chômage partiel ne compensait que partiellement la perte de revenus des personnes concernées, leur ouvrant ainsi les droits à la prime d'activité M. Antol, « Les allocataires de la prime d'activité et impact de la crise sanitaire », *Bulletin d'information n°80*, juin 2021
[16]M. Antol, *Bulletin d'information n°80,id.*

Figure 15 – Le nombre de naissances par mois[17]

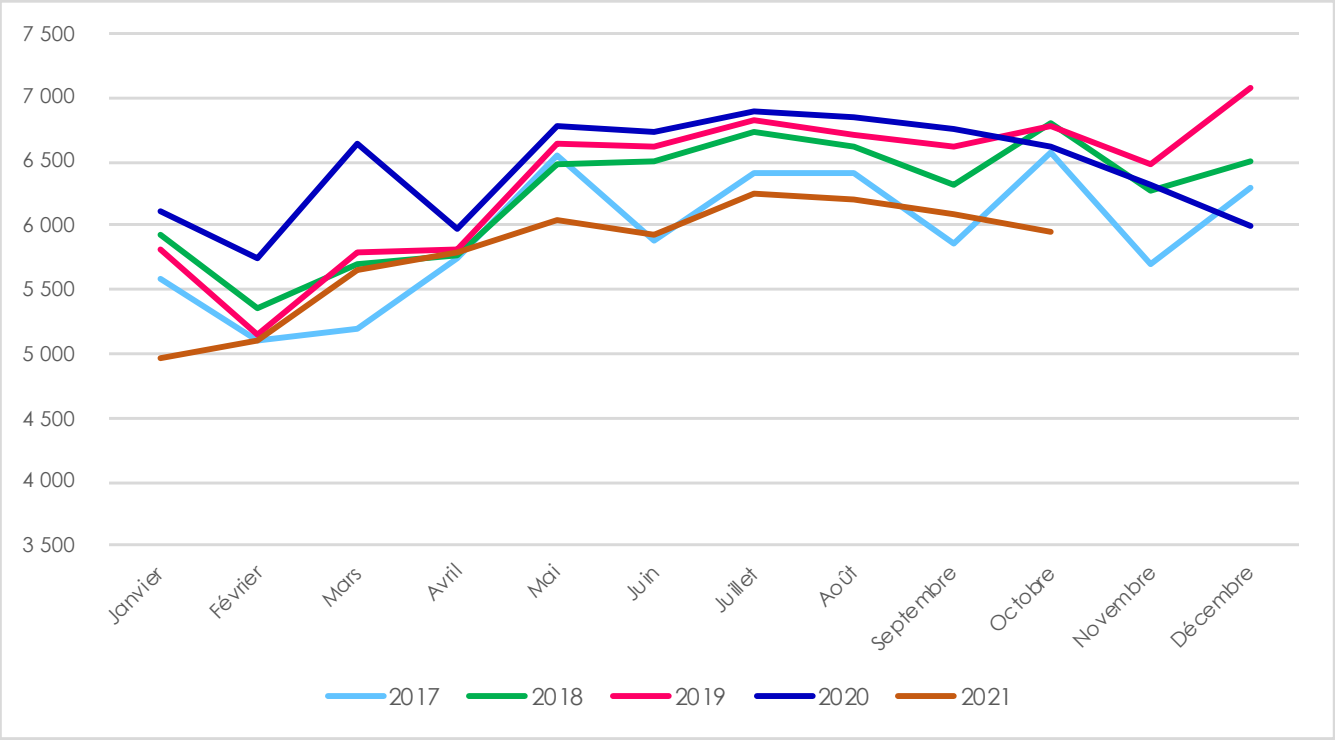

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de janvier 2017 à octobre 2021.
Lecture : En octobre 2021, les caf de l'Île-de-France ont enregistré près de 6 000 naissances.

Sur le nombre de naissances : une hausse importante en 2020

Selon les données semi-définitives, l'année 2020 est marquée par le nombre de naissances le plus important sur la période étudiée, soit 77 400 naissances dans l'année, contre 71 333 naissances en 2017.

En revanche, les trois premiers trimestres de l'année 2021 sont marqués par une baisse significative du nombre de naissances, atteignant le nombre le plus faible depuis 2017 (57 963 en octobre 2021 contre 59 336 en octobre 2017, soit le plus faible nombre de naissance sur les quatre années étudiées) (cf. figure 15).

Toutefois, les courbes du nombre de naissances des années 2020 et 2021 sont relativement parallèles, même si l'année 2021 connaît une inflexion marquée par rapport à l'année précédente (la différence entre octobre 2020 et octobre 2021 s'élève à -672 naissances).

[17] Ces données caf sont observées avec deux mois de recul par rapport au mois de droit.

Sur la mobilité résidentielle des allocataires : une légère décroissance

La mobilité résidentielle de l'ensemble des allocataires franciliens connaît une très légère décroissance au cours de l'année 2020 (-0,6 point entre les taux de 2019 et de 2020), alors que ce taux était relativement stable entre 2017 et 2019 (variation de 0,1 point) (cf. figure 16).

La part des allocataires à bas revenus qui ont déménagé dans l'année 2020, apparaît très légèrement plus élevée que celui de l'ensemble des allocataires (11,0 % contre 10,2 %), même si, leur taux décroît légèrement plus en 2020 (décroissance de -0,8 point par rapport l'année précédente, contre -0,6 point pour l'ensemble des allocataires).

Figure 16 - Taux de mobilité résidentielle des allocataires franciliens dans l'année (en %)

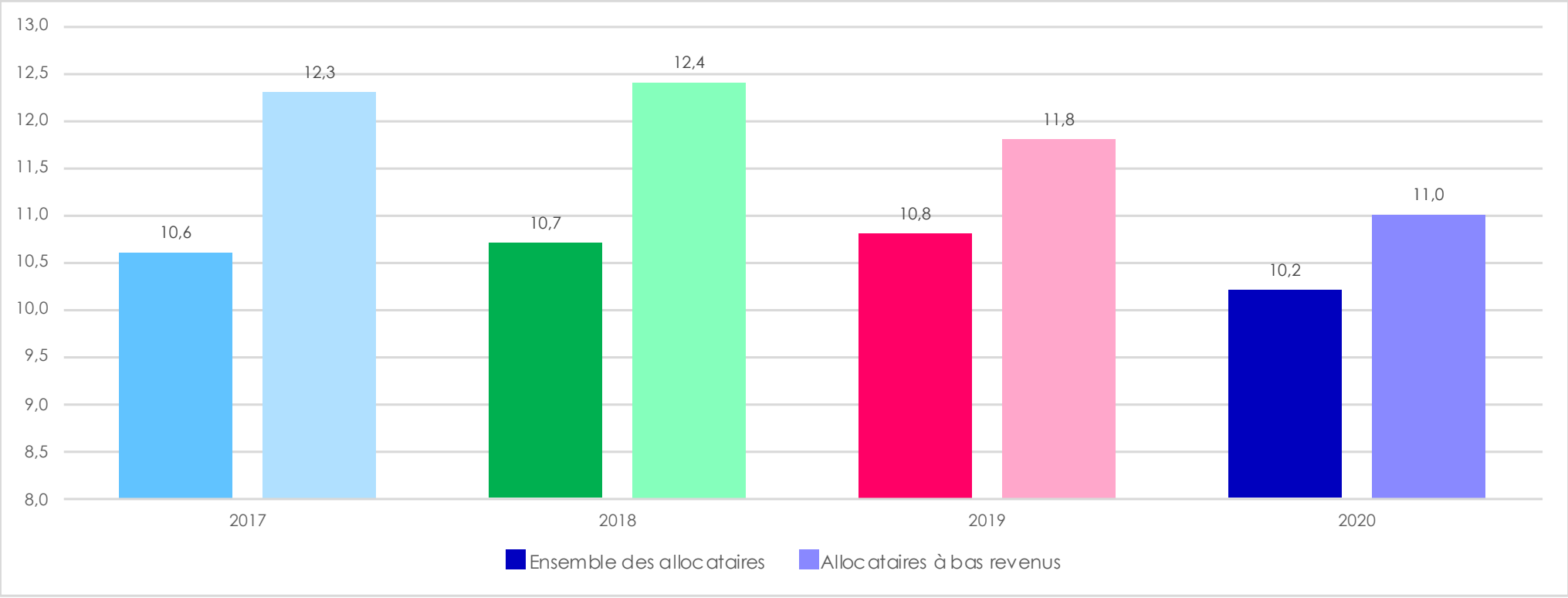

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2017, 2018, 2019 et 2020.
Lecture : En 2020, le taux de mobilité résidentielle des allocataires franciliens est de 10,2 %.

En conclusion, les effets de la crise sanitaire sur la population allocataire francilienne se manifestent par une entrée plus importante de nouveaux allocataires, notamment au second semestre de l'année 2020, ayant un profil différent. Ainsi, les personnes isolées, plus jeunes, sans enfant à charge, représentent la majeure partie de ces nouveaux bénéficiaires. Se situant le plus souvent sous le seuil de bas revenus, ils sont plus nombreux à dépendre de prestations de 75 % à 99 %, ce qui confirme leur plus grande fragilité économique. Ces constats s'appuient sur les résultats relatifs à l'évolution du nombre d'allocataires percevant des prestations sous conditions de ressources, comme l'allocation logement à caractère social, le Rsa et dans une moindre mesure la prime d'activité.

La crise sanitaire a eu également des répercussions sur certains évènements familiaux, comme le nombre de naissances par mois, qui a décru au cours des trois premiers trimestres 2021. De même, une légère baisse de la mobilité résidentielle apparaît en 2020 qui peut s'expliquer par le report des projets de mobilité, suite aux difficultés liés aux confinements durant l'année 2020.

Maria Antol
Ctrad – caf en Île-de-France

Ce bulletin d'information des caf en Île-de-France est une publication de la ctrad, service d'études des caf en Île-de-France

- Directeur de la publication : Robert Ligier
- Cartographie : Maria Antol
- Impression : SIRI caf de Paris
- Site: www.ctrad-caf-idf.fr
- Rédacteurs : Nadine Pontou, Maria Antol
- Conception et réalisation graphique SIRI : Lionel Maran
- Numéro ISSN 2266-4076

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°85 Janvier 2022